



ALERTE CSE C DE GRDF : PROJET DE RÉORGANISATION DES ACHEMINEMENTS GRDF CONDAMNÉE PAR LE TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BOBIGNY

La pugnacité des seuls élus FNME-CGT a mené le tribunal judiciaire de BOBIGNY à condamner GRDF ce lundi 30 juin. **Les arguments développés par le tribunal sont accablants pour GRDF.**

A la demande de la CGT, **le tribunal reconnaît « le trouble manifestement illicite résultant de la violation de l'obligation de préservation de la santé et la sécurité de l'employeur à l'égard des salariés [...]». L'employeur a manqué à son obligation de préserver la santé des salariés ».**

Pourtant, lors des échanges entre Direction et Organisations Syndicales, mais aussi dans les différentes Instances Représentatives du Personnel (CSE-E et CSE-C) ou encore dans le cadre d'expertises diligentées par la FNME-CGT en CSE-E IDF et en CSE-C, les élus CGT n'ont eu de cesse d'alerter sur les impacts graves de ce projet et sur la façon dont il était mené. Mais nos alertes sont restées vaines et GRDF a continué à s'empresser de mettre en œuvre ce projet de réorganisation.

Pire, au périmètre IDF, et suite à la sollicitation des élus FNME-CGT, l'Inspection du Travail avait rappelé à l'ordre la Direction Régionale de la DCT IDF et lui avait demandé de mettre en œuvre des mesures pour préserver la santé des salariés. Là aussi, la Direction a continué de dérouler tranquillement.

La justice vient de la stopper et ordonne la suspension de la mise en œuvre du projet acheminement au niveau de l'établissement DR DCT Ile-de-France.

Pour la FNME-CGT, ce sont tous les agents de l'Acheminement partout en France qui sont exposés aux mêmes risques et aux mêmes manquements de l'employeur.

Lors du CSE-C de ce 3 juillet, les élus FNME-CGT ont donc soumis aux membres de l'organisme le vote d'une résolution demandant la **suspension immédiate du projet au niveau national.**

Les élus FO et CFE-CGC n'ont pas voulu s'associer à la démarche de la CGT et ont décidé de ne pas prendre part au vote. Ou quand la défense des salariés n'est faite que de belles paroles ...

La résolution a été adoptée à l'unanimité des 14 votants (FNME CGT et CFDT).

Nous laissons 48 heures à la Direction Générale pour qu'elle acte la suspension du projet au niveau national.

Si la Direction continue dans son entêtement, la FNME CGT traduira GRDF en justice pour faire valoir les droits des agents des acheminements en matière de santé et de sécurité mentale et physique.

Lors de la séance, la FNME-CGT a également fait lecture de deux déclarations (l'une d'ordre général et l'autre sur l'Acheminement).



**L'enquête de la CGT GRDF
sur votre situation individuelle**

ouverte aux agent-es statutaires de GRDF

Participez ici !



**Pour répondre,
cliquez ici !**